Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260903-2026_88-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-N°88

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le 27 août à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

Présents : Mr PAUTREL Louis - Mr COQUELIN Ronan - Mr RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mr BLIN David - Mme BATTAIS Laëtitia - Mr PAUTREL Sébastien - Mme PERRAGUIN Charlotte - Mr DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Excusée : Mme CHALOPIN Virginie - Mme QUINLAN Sophie - Mr BOSSARD Thierry - Mr DAUGUET Valentin - Mme LESENECHAL Floriane

Monsieur RINFERT Georges a été désigné secrétaire de séance.

OBJET :

Plan de financement Fougères Habitat semi-collectif de 10 logements.

Par délibération n° 2026-23 du 05/03/2026, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet de construction d'un semi collectif de 10 logements dans le lotissement « Résidence de l'Ecrin vert ».
Par délibération n°2026-57 du 30/04/2026, le Conseil Municipal a refusé d'accorder une participation financière de 200 000€ demandée par Fougères Habitat.
Après plusieurs échanges avec les services de Fougères Habitat et de Fougères Agglomération, la subvention de la commune de Le Ferré a été revue à la baisse, et dernièrement elle a été ramenée à 140 000€ (10 000€ par logement et 40 000€ pour le prix de vente du terrain viabilisé par la commune). Par courrier du 20/08/2026, le désaccord sur la participation de la commune à hauteur de 140 000€ a été signifié à Mme la Directrice de Fougères Habitat.
Mr le Maire propose une subvention communale maximale de 90 000€ plus une participation au prix d'achat du terrain viabilisé de 40 000€ (égal au prix de vente à Fougères Habitat), au total 130 000€, avec un reste à charge pour la commune de 90 000€.

Après en avoir délibéré, diverses opinions s'expriment et un vote à bulletin secret est demandé par un conseiller municipal présent.

Mr le Maire formule la question soumise au vote :

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260903-2026_88-DE

« La commune participe pour 90 000€ au projet - Oui ou non ? »

Mr le Maire organise le scrutin.

Nombre de votants : 9
Nombre de bulletins dans l'urne : 9

Résultat du dépouillement :

- Bulletins blancs : 3
- Bulletins réponse « oui » : 4
- Bulletins réponse « non » : 2

Mr le Maire déclare les résultats :

Suffrages exprimés : 6 Bulletins vote « oui » : 4 Bulletins vote « non » : 2

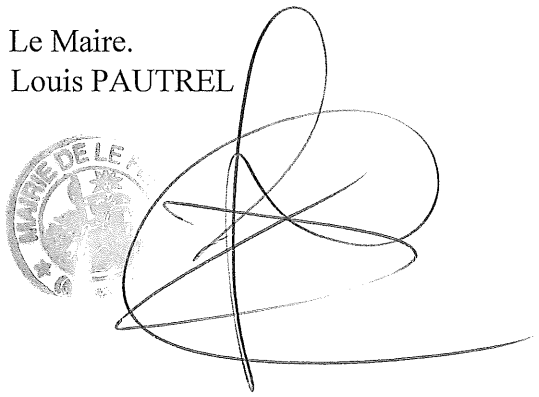
Mr le Maire précise que les négociations avec Fougères Habitat vont pouvoir continuer pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE à 4 voix pour et 2 voix contre la proposition d'une aide financière maximale de 90 000€ à Fougères Habitat pour le projet de construction d'un semi collectif à la résidence de l'Ecrin Vert à Le Ferré.
- AUTORISE Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Ferré, le 03/09/2026
Pour extrait conforme au registre

Le Maire.
Louis PAUTREL



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355